



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Article 1 – Organisateur

La société **Le Petit Pousseur**, SARL, dont le siège social est situé **8 bis rue Colbert, 95460 Ézanville**, organise un jeu-concours avec tirage au sort, **avec obligation d'achat**, intitulé « Achat T-Shirt » (ci-après dénommé « le Jeu »).

Dans le cadre de cette opération, **5 € seront reversés à la SPA pour chaque t-shirt vendu**.

Article 2 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique **majeure**, résidant en **France métropolitaine**.

Ne peuvent participer :

- Les membres du personnel de l'entreprise organisatrice,
- Toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer au Jeu, il est nécessaire d'acheter un **t-shirt vendu par l'Organisateur au prix unitaire de 25 € TTC**, hors frais de livraison éventuels.

Chaque t-shirt acheté donne droit à **une participation** au tirage au sort.

Les achats doivent être effectués entre le 01/02/2026 et le 28/02/2026 inclus.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou réalisée hors de la période de validité sera considérée comme nulle.

Article 4 – Désignation du gagnant

Un tirage au sort sera effectué par l'Organisateur le 01/03/2026 parmi l'ensemble des participations valides.

Le gagnant sera contacté par e-mail ou téléphone dans un délai maximum de **7 jours** suivant le tirage au sort.

Sans réponse de sa part dans un délai de **10 jours calendaires**, le lot pourra être attribué à un autre participant tiré au sort.

Article 5 – Lot mis en jeu

Lot unique – Valeur estimée : 1 500 €

- Mise à disposition de **4 jardiniers du Petit Pousseur** pour une intervention chez le gagnant,



LE PETIT POUSSEUR
POTAGER URBAIN

- Matériel nécessaire inclus,
- Intervention limitée à **une journée de travail maximum**,
- Intervention réalisée dans un rayon de 30 km autour d'Ézanville (95460),
- Date d'intervention fixée d'un commun accord entre l'Organisateur et le gagnant,
- Les travaux incluent l'évacuation des déchets verts, sauf accord contraire préalable.

Le lot est **strictement personnel mais transmissible**, et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière.

Article 6 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- dysfonctionnements techniques, informatiques ou de télécommunication,
- retards, pertes ou erreurs dans la transmission des informations,
- cas de force majeure ou événements indépendants de sa volonté.

Article 7 – Protection des données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du Jeu sont utilisées exclusivement pour la gestion des participations et la désignation du gagnant.

Conformément à la réglementation en vigueur (RGPD et loi « Informatique et Libertés »), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, en écrivant à :

 contact@lepetitpousseur.fr

 **Le Petit Pousseur – 8 bis rue Colbert, 95460 Ézanville**

Les données personnelles seront conservées pendant une durée maximale de **6 mois après la fin du Jeu**, puis supprimées.

Article 8 – Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible sur simple demande et peut être transmis gratuitement par e-mail.

[Voir pour le mettre en ligne](#)

Article 9 – Litiges

Le présent Jeu est soumis au **droit français**.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français compétents.



LE PETIT POUSSEUR
POTAGER URBAIN

01 75 41 09 27
www.lepetitpousseur.fr
info@lepetitpousseur.fr

Membre de l'Union Nationale des Entreprises
du Paysage, notre entreprise s'engage



LE PETIT POUSSEUR
8 bis, rue Colbert - 95460 EZANVILLE